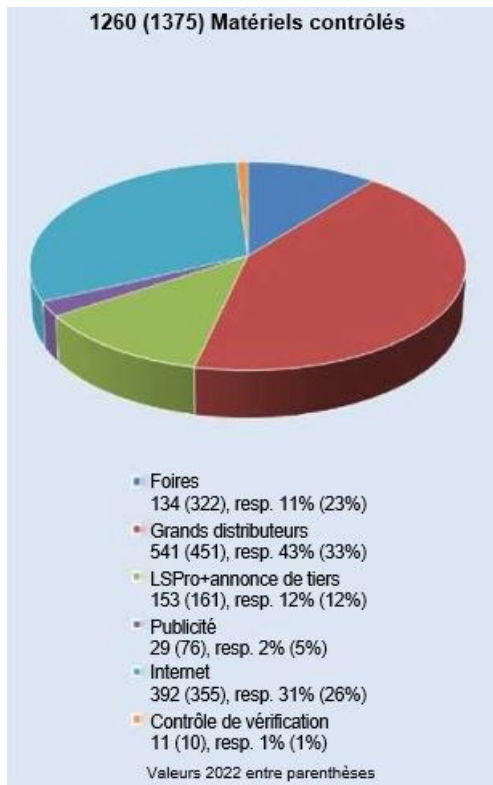


15.07.2024 - 09:00 Uhr

ESTI: Attention aux bonnes affaires pouvant présenter des défauts de sécurité



Fehrltorf (ots) -

En 2023, l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI a contrôlé 1'260 matériels électriques, dont près d'un quart présentait des défauts majeurs ou mineurs. 114 interdictions de vente ont ainsi dû être prononcées. En outre, 10 rappels et alertes de sécurité concernant des appareils électriques ont été publiés.

La surveillance du marché par l'ESTI est effectuée dans toute la Suisse conformément à l'ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT; RS 734.26). Les appareils électriques à usage domestique ainsi que ceux destinés aux bureaux, aux entreprises d'artisanat et à l'industrie sont soumis à des contrôles aléatoires et basés sur les risques en vue de vérifier leur conformité et leur sécurité.

1'260 matériels électriques à basse tension ont été répertoriés sur Internet et lors de contrôles sur place, notamment dans les points de vente, afin d'être contrôlés. Des contrôles ont également été réalisés directement auprès des fabricants, lors de contrôles de vérification et à la suite d'annonces reçues de la part de tiers.

Au total, 210 appareils présentaient des défauts formels ou techniques, soit 23 % de tout le matériel électrique contrôlé. 202 de ces produits présentaient des défauts concernant la sécurité pouvant entraîner des risques de décharges électriques, de brûlures, de dégagement de fumée ou d'incendie.

Si un produit présente un danger pour les personnes ou si les preuves de conformité font défaut ou sont incomplètes, l'ESTI peut en interdire la vente. Au cours de l'année de référence, 114 interdictions de vente ont ainsi été prononcées. Des contrôles ciblés ont révélé qu'il s'agissait de différents types d'appareils ménagers et de bureau, de luminaires LED ou laser, de chargeurs, de batteries externes, d'installations photovoltaïques Plug & Play et de batteries domestiques. Certains produits destinés à un usage professionnel en zones à risque d'explosion (zones ATEX) dans les domaines de l'industrie et de l'artisanat ont été interdits. De plus, de nombreux appareils électriques munis de fiches étrangères non conformes ont à nouveau fait l'objet d'une interdiction de vente.

La remise d'appareils électriques équipés de fiches étrangères (notamment fiches Schuko) est en principe interdite en Suisse car des parties conductrices risquent d'être touchées lors de l'introduction de la fiche dans la prise ou lors de fausses manipulations de la fiche. En outre, de telles fiches peuvent subir une surcharge en cours d'utilisation et déclencher ainsi un incendie. Il est recommandé aux consommatrices et aux consommateurs de refuser ces appareils au point de vente et d'en informer l'ESTI au moyen du formulaire de contact disponible à l'adresse www.esti.admin.ch.

Dans 23 cas, les acteurs économiques en Suisse ont eux-mêmes retiré les produits défectueux du marché, en collaboration avec l'ESTI. Dans 10 cas, ces rappels ou alertes de sécurité ont par ailleurs été publiés sur les canaux de communication du Bureau

fédéral de la consommation BFC à l'adresse www.konsum.admin.ch ou www.recallswiss.admin.ch. Les 23 cas concernaient divers appareils ménagers (gaufriers, appareils de massage, aspirateurs eau et poussière, extracteurs de jus et sacs à chaussures de ski chauffants), des chargeurs USB, des appareils électroniques de divertissement, des panneaux solaires, des *power stations* (grandes batteries externes avec prises secteur), des batteries au lithium, des instruments de mesure et des luminaires.

En raison des avancées rapides de la technologie, l'ESTI a reçu de nombreuses questions de fabricants, de commerçants et de particuliers concernant les bornes (*wallbox*) et câbles de recharge pour l'électromobilité, les composants d'installations photovoltaïques (onduleurs, panneaux solaires ou unités de raccordement au réseau, etc.), les installations photovoltaïques Plug & Play prêtes à brancher d'une puissance allant jusqu'à 600 W, les *power stations* et les batteries de stockage domestiques pour un usage privé et résidentiel ainsi que le système de raccordement domestique suisse en milieu humide IP55.

Il convient d'être attentif aux points suivants:

- Prudence lors d'achats sur des plateformes et des sites web non européens sans adresse suisse permettant de joindre l'exploitant (voir les mentions légales). Les particuliers sont alors eux-mêmes responsables des dangers et des risques émanant de l'appareil.
- Attention aux bonnes affaires. Les appareils proposés sont souvent contrôlés de manière lacunaire. Ils sont ou peuvent devenir dangereux en cas d'utilisation prolongée en raison de leurs composants électriques de moindre qualité et d'une conception rudimentaire. Ces problèmes sont à peine décelables à l'oeil nu pour les consommatrices et consommateurs. Pour les produits importés directement de l'étranger, le problème réside souvent dans des prises ou une tension du réseau qui ne sont pas adaptées à la Suisse.

Nous prions dès lors les consommatrices et consommateurs de prêter attention aux remarques suivantes:

- Assurez-vous que l'appareil est équipé d'une prise électrique suisse conforme. Bien qu'il soit toléré d'installer un adaptateur fixe sur une prise de type Schuko, cette solution est moins fiable en termes de sécurité et n'est pas toujours possible en fonction du type de prise étrangère.
- Assurez-vous d'avoir un service client accessible et compétent, des instructions d'utilisation compréhensibles et des appareils munis de labels de contrôle reconnus. Il existe également des labels pour les appareils électriques. Le signe de sécurité de l'ESTI, qui est facultatif, est par exemple un label de contrôle suisse reconnu. La liste des appareils certifiés par le signe de sécurité est publiée à l'adresse www.esti.admin.ch. Les appareils munis de labels de contrôle reconnus répondent aux plus hautes exigences en matière de sécurité et offrent donc une réelle valeur ajoutée pour les consommatrices et consommateurs.

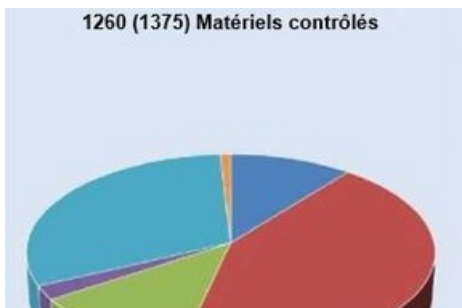
N'oubliez pas que, même si l'électricité est invisible et que les appareils sont petits et peu encombrants, ils peuvent libérer d'énormes quantités d'énergie. Lors de l'utilisation d'appareils électriques, surtout s'il s'agit de modèles anciens, il faut toujours veiller à ce qu'ils soient intacts. La gaine du câble d'alimentation est-elle intacte? L'interrupteur est-il toujours bien fixé? Tous les caches sont-ils stables, sans fissures et solides?

Si des parties conductrices traversées par le courant sont visibles, l'appareil ne doit plus être utilisé et doit être réparé par un professionnel (pas de réparation improvisée) ou éliminé.

Adresse pour informations complémentaires:

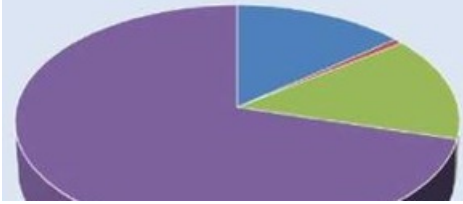
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Surveillance du marché
Luppenstrasse 1, 8320 Fehraltorf
Renseignements: 058 595 18 47, Severo Nicoli
mub.bs.info@esti.ch
www.esti.admin.ch

Medieninhalte



1260 (1375) Matériels contrôlés / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100019965 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

286 (210) Matériels défectueux



286 (210) Matériels défectueux / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100019965 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.



Signe de sécurité / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100019965 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019965/100921488> abgerufen werden.